



Rubrique: Concordats
Sous-rubrique: Faillite lors d'un concordat
Date de publication: SHAB 09.07.2021
Date d'échéance prévue: 09.07.2023
Numéro de publication: NA05-000000102

Entité de publication
Tribunal du district de Monthey, Place de l'Hôtel-de-Ville 1, 1870 Monthey

Faillite lors d'un concordat Barman & Voeffray Charpente SA

Débiteurs:
Barman & Voeffray Charpente SA
CHE-114.376.630
c/o: Collombey-le-Grand
Zone Industrielle Proprèses 12
1868 Collombey

Date de l'ouverture de la faillite : 05.07.2021

Remarques juridiques:
Publication selon l'art. 296b LP.

Remarques juridiques complémentaires:
Le juge du Tribunal du district de Monthey, Stéphane Udry, siégeant comme autorité en matière de concordat, rend notoire que, par décision du 5 juillet 2021, il a refusé d'accorder à Barman & Voeffray Charpente SA, de siège à Collombey-Muraz, un sursis concordataire définitif et prononcé d'office la faillite de la société avec effet au 5 juillet 2021, à 16.00 heures.
Monthey, le 6 juillet 2021

Point de contact:
Tribunal du district de Monthey,
Place de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 1092
1870 Monthey 2